

Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche

Colloque sur la gestion des données de recherche en sciences humaines

Le lundi 7 juin 2021

Matthew Lucas

Directeur exécutif, stratégie et rendement organisationnels

Conseil de recherches en sciences humaines

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Élaboration de la politique

2013

Tirer profit des données massives : vers un nouveau cadre stratégique pour l'évolution de la recherche numérique au Canada

2016

Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques

2016-2019

Consultations menées sur l'ébauche de la politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche.

Exigences de la politique



Stratégies institutionnelles

Chaque établissement postsecondaire et hôpital de recherche admissible à administrer des fonds des IRSC, du CRSNG ou du CRSH est tenu de créer une stratégie institutionnelle de GDR et d'informer les organismes lorsqu'elle est terminée



Plans de gestion des données

Pour certaines occasions de financement, les organismes demanderont que les PGD soient soumis à l'organisme approprié au moment de la demande



Dépôt des données

Les détenteurs de subventions sont tenus de déposer, dans un dépôt numérique, les données de recherche qui appuient directement les conclusions de recherches publiées dans des revues et des préimpressions, lorsque ces recherches découlent d'un financement obtenu des organismes subventionnaires.

Calendrier de mise en œuvre

Stratégies institutionnelles

Dans **les 2 ans** suivant la date de lancement de la politique, les établissements de recherche visés par cette exigence devront afficher leurs stratégies en matière de gestion des données de recherche.

Plans de gestion des données

D'ici le **printemps 2022**, les organismes détermineront la première série de subventions assujetties aux exigences du PGD. Les organismes mettront à l'essai les exigences du PGD dans le cadre de subventions ciblées avant cette date.

Dépôt de données

Après avoir examiné les stratégies institutionnelles et en fonction de l'état de préparation de la communauté de recherche canadienne, les organismes adopteront progressivement l'exigence de dépôt de données.

Consultation

- 130 contributions à la consultation en ligne
- De nombreux répondants ont mené des consultations internes
- Des dizaines de réunions en personne avec les principales parties prenantes

Affiliation institutionnelle		Collectif ou particulier		Groupe (discipline)	
Établissements postsecondaires	91	Collectif	78	Multiple	65
Autres organismes et associations	18	Particuliers	52	SNG	23
Gouvernement	12			SH	23
Associations universitaires	9			Santé	19

Résumé de la consultation publique

Les réactions à la consultation :

1. Clarifications nécessaires
2. Préoccupations concernant les coûts/capacités
3. Surveillance de la conformité
4. Calendrier de mise en œuvre
5. Inquiétudes concernant l'indépendance des données sur les Autochtones

http://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97905.html

Protégez votre recherche



- La politique soutient l'intégrité de la recherche et la cybersécurité au Canada en promouvant les meilleures pratiques pour la protection de vos données de recherche.
 - [La COVID-19 et le travail à distance](#)
 - [Études de cas](#)
 - [Quelles parties de votre recherche peuvent être vulnérables?](#)
 - [Quelles étapes pouvez-vous prendre pour protéger votre recherche?](#)
 - [Comment pouvez-vous protéger votre recherche lorsque vous voyagez?](#)

La Politique et les données de recherche autochtone

Stratégies institutionnelles

Reconnaître que les données créées dans le contexte de la recherche par et avec les collectivités, les regroupements collectifs et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuit seront gérées selon des principes élaborés et approuvés par ces intervenants, et en partenariat avec ces derniers.

Plans de gestion des données

Dans le cas de recherches réalisées avec et par les collectivités, les regroupements collectifs et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuit, des plans de gestion des données doivent être élaborés conjointement avec ces intervenants, conformément aux principes de gestion des données de recherche ou aux formats de PGD acceptés par ceux-ci.

Dépôt des données

Pour la recherche menée par et avec les collectivités, les regroupements collectifs et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuit, ces derniers guideront et détermineront en fin de compte comment les données sont recueillies, utilisées et préservées et auront le droit de rapatrier les données. Cela pourrait donner lieu à des exceptions à l'exigence de dépôt de données.

Mise en œuvre de la politique

Collaboration entre les organismes et les parties prenantes

- Les organismes continueront à échanger avec les chercheurs, les établissements et autres partenaires tout au long de la mise en œuvre de la politique

Outils et supports existants (bilingues)

- Initiative du CRSH visant le renforcement de la capacité de gestion des données de recherche via les [Subventions Connexion](#)
- [Module d'apprentissage](#) des IRSC sur la gestion des données de recherche
- [L'Assistant PGD](#) de CARL-Portage
- [Modèle de stratégie institutionnelle](#) de CARL-Portage

Outils et soutiens prévus

- Webinaires et sessions d'information
- Projets pilotes de PGD

Merci!

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC CIHR